COMMUNE DE SERRES-SAINTE-MARIE Séance du 05 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur convocations adressées le vingt-cinq deux mille vingt, le Conseil Municipal s'est réuni le cinq mars deux mille vingt à la mairie de Serres-Sainte-Marie sous la présidence de Monsieur Gérard DUCOS, Maire.

Etaient présents: Pascal DUFILH, 1^{er} Adjoint, Jean-Luc COSTEMALE 2^{ème} Adjoint, Pépita CAMPAGNE 3^{ème} Adjointe, Yves GONELLA, Jacques GUICHARD, Christophe LACOSTE, Nicole LAFITTE, José RODRIGUES, Christophe SANTIN

Absents:

Monsieur Pascal DUFILH a été nommé secrétaire de séance (art 2121-15 du CGCT).

Date de convocation : 25 février 2020 Publié et affiché le : 06 mars 2020

DEL n° 2020.03.05.04 7.2 FISCALITE

Vote des taux d'imposition 2020.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le produit fiscal attendu pour 2020 s'élève à 120 000 € et il propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux à l'identique de 2019, soit :

- taxe d'habitation 8.72%
- taxe foncière bâti : 8.03%
- taxe foncière non bâti : 38.71%.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les taux d'imposition 2020 tels que présentés,

TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits Au registre ont signé les membres présents.

> Pour extrait conforme Le Maire, Gérard DUCOS